



INFO

JUVIGNY

Novembre 2025

Edito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Personne n'échappe au spectacle du débat budgétaire qui occupe notre gouvernement et nos parlementaires. La question de l'endettement de notre pays et l'instabilité politique qui caractérise ce moment démocratique, ne manquent pas de provoquer pour certains de l'incompréhension et pour tous une inquiétude bien légitime.

Malgré le tumulte de l'information et les réelles incertitudes, nous aurions tort de renvoyer les parlementaires, l'Etat, le gouvernement à leurs turpitudes, aux jeux politiciens, aux manœuvres. Il faut s'intéresser au débat car les décisions prises seront lourdes de conséquences pour notre quotidien et nos collectivités : communes, Agglomération, Département.

Sans préjuger du travail de nos parlementaires qui pourraient amender et modifier le texte, les propositions initiales du budget mettent à contribution les collectivités locales à un niveau disproportionné soit 4,6 milliards de ponction ; 6 milliards si on ajoute la baisse des enveloppes des subventions aux investissements et 7 milliards si on compte la hausse des cotisations aux caisses de retraite décidée par l'Etat.

Ce projet de budget est d'autant plus insupportable qu'il est profondément injuste au regard de la responsabilité politique de la dette. « En 2024 pour un déficit de 5,8 % du PIB, 5,3 sont imputables à l'Etat. Pour 40€ de hausse de la dette publique depuis 2019, 1,1€ est imputable aux collectivités territoriales » dixit Monsieur Jean François HUSSON, rapporteur général du budget au Sénat. Malgré sa taille modeste, Juvigny ne serait pas épargnée. En l'état, c'est près de trente mille € qui seraient prélevés sur le budget de notre commune selon nos estimations.

Les collectivités locales ne sont pas responsables de la gestion calamiteuse des finances publiques de notre pays. Et pour cause, elles ne peuvent pas s'endetter à d'autre fin que l'investissement, ce qui n'est pas le cas de l'Etat qui finance son fonctionnement par la dette.

A quelques mois des élections municipales, ce qui est particulièrement grave est le questionnement des élus sur la possibilité et leurs capacités à gérer nos collectivités dans ces perspectives délétères. Ceci s'ajoute à une dégradation constante des conditions d'exercice de la démocratie locale depuis quelques années : perte de l'autonomie fiscale des communes, recentralisation, poids des normes, bref une remise en cause du principe de libre administration des collectivités.

Ce n'est manifestement pas le meilleur moyen de faire de l'échelon local le lieu de la reconquête de la démocratie.

Denis MAIRE et l'équipe municipale

Sommaire

Ecole et Périscolaire - Page 2

Projets - Page 3

Affaires communales - Page 4

Associations - Page 9

Gens de Juvigny – Page 10

Agglo - Page 11

Agenda - Page 12



*Octobre rose et Novembre bleu
ensemble à Juvigny.*



*Désormais devenu partenaire
officiel, Juvigny sensibilise
les citoyens aux dons d'organes
aux entrées de la commune.*

Ecole et Périscolaire

Rentrée studieuse à Juvigny

L'équipe enseignante composée de nos 4 institutrices dont la directrice d'école Lola, et Nathalie, notre ATSEM – Agent Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles, sont au travail.

L'année scolaire 2025-2026 voit la reconduction des 3 classes qui a permis de faire face à l'augmentation des effectifs l'année passée, et surtout de répondre au format multi-niveaux qui a fait ses preuves dans des écoles rurales telle qu'à Juvigny.

La répartition des effectifs se traduit par la présence de

- 22 élèves en classes de maternelles
- 12 élèves en classes de CP/ CE1/CE2
- 22 élèves en classe CM1/CM2



L'une des classes se situe dans un espace provisoire placé derrière les bâtiments en dur.

Proche du chantier lancé pour l'extension des bâtiments publics, la mairie vieillie à ce que les perturbations soient les plus limitées possibles durant la période des travaux, en particulier dans cette première phase de terrassement et de gros-œuvre au cours de cet automne, puis cet hiver.

L'équipe Périscolaire

Nous avons accueilli Aoutef et Thomas au sein de l'équipe Enfance-Jeunesse à l'occasion de cette rentrée, pour répondre aux départs intervenus dans l'été et reconstituer une belle équipe d'animation autour de Mathilde pour cette nouvelle année.

L'équipe périscolaire assure la garderie du matin et du soir, le service de cantine et les Temps d'Activités Périscolaires qui viennent en complément de l'enseignement scolaire, tout comme le Centre aéré pour le plus petits chaque été. Bienvenue à eux.

Ils sont accompagnés de Sahondra lors du service de cantine - notre employée de service qui assure par ailleurs l'entretien des locaux.

Conseil Municipal des Enfants

Une nouvelle année commence pour le Conseil Municipal des Enfants de Juvigny.

Charline Forest, Maire élue pour 2 ans reste en place, plusieurs enfants bien motivés se sont proposés pour faire partie de ce conseil.

Nous accueillons Mateo, Rohann, Liam, Gaspard, Maëly et Maya.

Le premier Conseil a eu lieu le 9 octobre. Les enfants ont pris connaissance du règlement et de leur rôle au sein de ce groupe.

A l'ordre du jour :

- La préparation de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu le dimanche qui suit.

Rendez-vous pour tous le Dimanche 16 novembre à 9h30 sur la place de la Mairie.

- Les projets pour l'année 2025/2026. Il s'agira notamment de donner un avis sur l'aménagement de la future aire de jeux.

Merci beaucoup à ces jeunes citoyens qui s'intéressent à leur environnement et se mobilisent pour développer la vie du village.



Le Loto du Sou de l'école

Nous vous rappelons la fameuse manifestation du Sou de l'école avec son Loto qui se tiendra cette année le **dimanche 30 novembre à la salle communale**, à partir de 14h, ouverture des portes à 13h.

Petits et gros lots vous attendent !

Projets

L'extension des bâtiments publics

La première étape de ce chantier est bien entendu le terrassement de la parcelle située derrière la mairie et l'école. Elle a débuté en octobre.

Ces premières phases de terrassement et de gros-œuvre sont prévues pour une période de 3 mois. La durée totale du chantier est estimée à 14 mois, soit une réalisation estimée à fin 2026/début 2027.

Afin de sécuriser l'accès au chantier comme à l'école, la route de l'Epine - le long du stade, est donc condamnée à la circulation pour toute la durée des travaux. La partie haute de la route est réservée aux entreprises intervenantes et la partie basse, au stationnement des véhicules du personnel de l'école et de la mairie.



En conséquence, vous avez constaté que,
- **L'accès à l'école** ne peut se faire qu'à partir de la route de Paconinges et la route du Sorbier.

- **Les possibilités de stationnement** sont facilitées à proximité de la Mairie à l'entrée de la route de l'Epine et en linéaire le long de la route du Sorbier.
- **Le Point d'Apport Volontaire** est déplacé sur le parking du cimetière.
- Le terrain de foot ne peut plus être utilisé pendant toute la durée du chantier.

Une réunion de chantier a lieu chaque semaine en mairie pour la coordination des travaux.

Conscient de la gêne occasionnée, nous vous remercions de votre compréhension et de la bonne prise en compte de ce nouveau fonctionnement, tout comme votre vigilance à l'abord de cette zone.

Retrouvez toutes les actualités du chantier sur le site internet de la commune à la rubrique « Vie Municipale » puis « INFO BATIMENTS PUBLICS ».

La Savoie

Les travaux de gros œuvre avec les deux premiers bâtiments de la promotion Imaprim se poursuivent sur la parcelle du bas de La Savoie.

En cet automne, la parcelle du haut est entrée en chantier avec la SA Mont-Blanc pour la partie logements sociaux et accession à la propriété.

Les interventions successives depuis octobre et jusqu'à la fin d'année portent sur :

- le terrassement avec le dévoiement des réseaux, le pré-terrassement et le nettoyage
- les travaux spéciaux (soutènements) sont attendus également pour une durée de 4 semaines
- le terrassement de la parcelle en elle-même sera réalisé à la suite, après mi-novembre et au-delà.

Bien entendu, le planning reste tributaire des aléas météo ou des contraintes de chantier.

Les dates de préparation et de démarrage du gros-œuvre sur cette parcelle restent à préciser avec un début fin 2025, mais plus vraisemblablement début 2026.

L'accueil de la mairie et l'équipe municipale restent à votre disposition pour toute question sur le déroulement du chantier.



Une réunion de chantier a lieu chaque semaine à laquelle la mairie est associée.

A l'occasion de cette nouvelle phase de terrassement, des consignes propres au plan de circulation au Chef-lieu et à la tenue du chantier ont été rappelées.

Retrouvez toutes les actualités du chantier sur le site internet de la commune à la rubrique « Vie Municipale » puis « INFO LA SAVOIE ».

Affaires communales

Zoom sur le budget de Juvigny

Nous portons à connaissance les grandes masses du budget qui s'expriment hors reports et cumuls des années précédentes, pour vous donner les principaux éléments qui structurent la gestion de la commune.

Le fonctionnement

Il est constitué des Dépenses avec

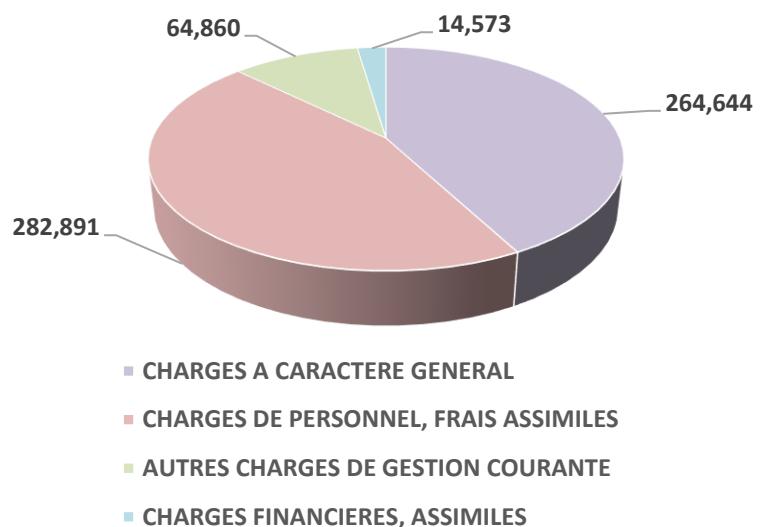
- les Charges à caractère général pour les dépenses courantes telles que les énergies, les fournitures et équipements divers, les frais d'entretien et de maintenance, etc.
- les Charges du personnel des agents de la commune ou de services ponctuels.
- Les Autres charges de gestion courante telles que les indemnités des élus, les cotisations et contributions de maintenance versées au Syndicat des énergies et du numérique de Haute-Savoie (Syane), les subventions aux associations, les services de prestataires, etc.
- Les charges financières, inhérentes aux emprunts destinés au financement des investissements récents

Et des Recettes

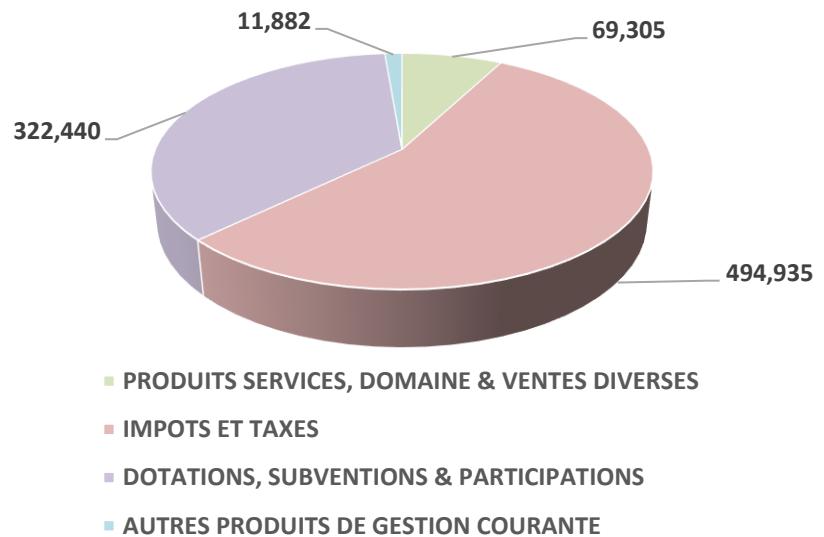
- Impôts et taxes : principales ressources de la commune, constituées de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il s'agit également des recettes versées par l'Agglo au titre des compétences qui lui ont été transférées, des taxes sur les mutations de propriétés immobilières, etc.
- Dotations et subventions telles que la dotation de solidarité rurale, les subventions de la Caisse d'Allocations familiales, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation et les Fonds Genevois, etc.
- Produits de service et vente diverses, telle que les bois ou les résultats de locations et concessions.
- Autres produits de gestion pour des revenus divers.

Ci-dessous, quelques éléments illustrés sur le budget 2024 pour comprendre les grands postes et équilibres. Le budget se divise en deux parties, le fonctionnement et l'investissement. Chacun d'entre eux implique des dépenses et des recettes, in fine une capacité de financement de la commune et de notre territoire.

Dépenses de fonctionnement en EUR



Recettes de fonctionnement en EUR



Sur l'année 2024, le budget de fonctionnement acté affiche un montant des dépenses réelles à 626 968 EUR et celui des recettes réelles à 898 562 EUR. Ces niveaux restent globalement stables et similaires aux derniers exercices.

Ces éléments s'entendent sur la gestion quotidienne hors opérations d'ordre ou recettes spécifiques relatives en particulier aux projets portés par la commune.

Le suivi budgétaire et la planification financière sur plusieurs années permettent d'avoir une connaissance des options possibles en termes d'engagements, notamment sur la gestion des projets en cours.

L'investissement

Sur l'année 2024, le budget d'investissements amorce une augmentation des engagements, du fait du démarrage effectif du projet d'extension des bâtiments publics et de celui de La Savoie dans un moindre mesure, tout comme le désamiantage de la parcelle correspondante, qui se traduisent dans les immobilisations corporelles ou financières d'une part, et dans les taxes d'aménagement perçues d'autre part.

Les éléments présentés sont volontairement simplifiés se basant sur des dépenses et recettes réelles soit respectivement 337 951 EUR et 732 475 EUR, hors amortissements, opérations d'ordre et opérations immobilières d'achat et de cession en cours, comme La Savoie ou l'extension des bâtiments publics.

Ils feront l'objet d'une prochaine publication plus détaillée, avec des engagements pris en compte plus largement à l'issue de l'exercice 2025.

Financement des projets

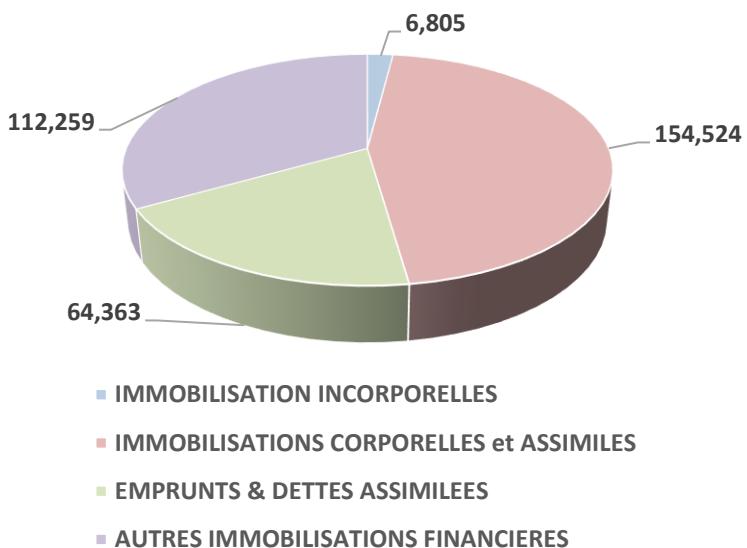
Dans le cadre de la première phase propre à la nouvelle salle communale, la commune a reçu deux subventions couvrant une partie des frais d'études et de construction, qui seront comptabilisées en 2026.



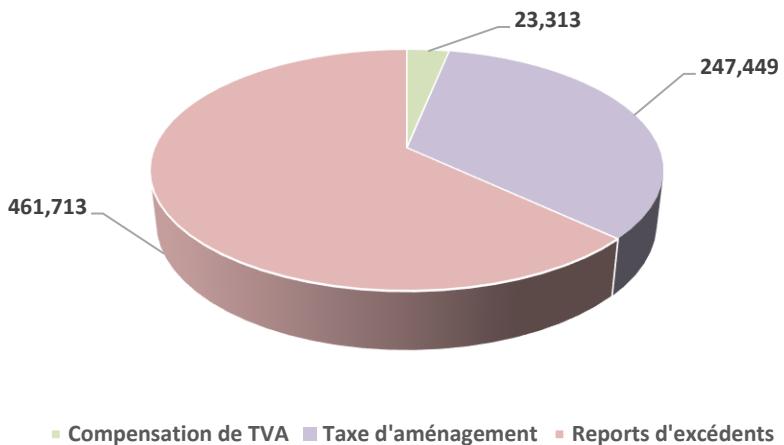
Il s'agit de celle de l'Etat à travers la Dotation de Soutien à l'investissement Local pour un montant de 340 248 EUR, et celle du Conseil Départemental de la Haute Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, pour un montant de 409 000 EUR, qui accompagne les projets d'investissements des communes.



Dépenses d'investissements en EUR



Recettes d'investissements en EUR



Gestion des taux d'imposition locale

A l'occasion du Conseil Municipal de mars 2025, la commune a validé l'augmentation d'un point de la part communale sur les taux d'imposition locale suivants :

- Foncier bâti : 23,35 % contre 22,35 %
- Foncier non bâti : 54,46 % contre 53,46 %
- Taxe d'habitation (maisons secondaires) : 11,27 % contre 10,27 %

Cette évolution a pour but d'assurer un financement équilibré et mesuré du budget de la commune au regard des services à assurer et des équipements à venir, tout en gardant une maîtrise des dépenses au plus près.

Malgré cette augmentation, la commune se situe dans la fourchette basse des taux d'imposition au sein de l'Agglomération comme du Département de Haute-Savoie.

Affaires communales

Révision du Plan Local d'Urbanisme - Suite

Par délibération en date du 11 février 2025, les élus du Conseil Municipal avaient engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le 1er juillet dernier, c'est une vingtaine d'habitants de Juvigny qui avait participé à un atelier sur les problématiques de gestion et d'aménagement du territoire, en livrant leurs constats et leurs souhaits concernant Juvigny et son environnement.

Cet atelier a contribué aux apports du diagnostic formalisé par le cabinet d'études en charge de l'accompagnement pour la rédaction des différents documents versés au PLU.

Le 30 septembre, le cabinet a rendu les grandes lignes du diagnostic lors d'une réunion publique. Le diagnostic complet est disponible en mairie, comme sur le site internet de la commune à la rubrique « Vie Municipale » puis « PLU 2025 ».

L'audience présente a pu échanger avec le cabinet et les élus à l'issue, sur le contenu et les suites données au diagnostic, les marges de manœuvre de la commune en matière d'aménagement et de réglementation en fonction du cadre déjà existant, des liens et des impacts avec l'agglomération et le bassin Genevois.

La prochaine étape ?

Il s'agira du Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui fixe les objectifs politiques du PLU et les grands choix d'aménagement. Il pourrait répondre en partie à ces interrogations.



Le travail sur ce second volet a commencé courant septembre entre le cabinet d'études et les élus. Et le travail technique se poursuit jusqu'en fin d'année. Après quoi, il sera mis en débat au Conseil Municipal.

Ce Plan d'Aménagement et de Développement Durable fera l'objet d'un prochain atelier, puis d'une nouvelle réunion publique.

Bien entendu, compte tenu des élections municipale à venir en mars 2026, aucune décision ou quelconque validation de ce PADD qui précède la rédaction des règlements et des zonages, ne sera faite dans l'intervalle.

Ainsi, la concertation avec les habitants et le parcours de cette révision du PLU rependra après mars 2026, une fois la nouvelle équipe municipale mise en place.

Le secrétariat de mairie et les élus restent à votre disposition pour tout éclairage sur le sujet et le calendrier.

Gestion de la fibre

Suivant le développement du réseau numérique en cours sur le bassin, la commune de Juvigny a été présélectionnée pour la fermeture du réseau cuivre à compter de 2029.

Cela signifie que tous les foyers devront se raccorder au réseau fibre pour le téléphone et internet à cette date, si ce n'est pas déjà fait.

Toute information utile est à demander auprès de votre opérateur habituel.



Communication communale

Dans les prochains mois et afin de respecter la période de neutralité pré-électorale, nous ne publierons pas d'autre publication tel que Juvigny Info, d'ici les prochaines élections municipales - les 15 et 22 mars 2026.

En revanche, nous continuerons à communiquer ponctuellement sur toutes les informations utiles, notamment celles relatives aux travaux et projets en cours, tout comme les services communaux ou les conditions pratiques du prochain scrutin. Voir en dernière page.

A ce titre, nous rappelons aux nouveaux habitants et **récents arrivants** de ne pas oublier de s'inscrire sur les listes électorales avant les prochains scrutins en 2026 puis 2027.

Renseignements en mairie ou sur le site internet Service Public : www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Affaires communales

Prendre soin de notre forêt et de la vôtre

Tout comme la commune pour ses propres parcelles, vous êtes propriétaire d'une parcelle boisée, d'une forêt ? Agissez face aux épicéas « scolytés » !

La crise sanitaire des scolytes continue sa propagation et fragilise nos forêts d'épicéas. Ces insectes ravageurs détruisent rapidement les peuplements touchés, mettant en péril la santé des forêts environnantes et la valeur économique du bois.

Le département de la Haute-Savoie est classé en zone de lutte obligatoire par arrêté préfectoral du 17 avril 2025.

Propriétaires forestiers, inspectez régulièrement vos parcelles.



Si vous détectez une suspicion d'infection : chute d'aiguilles, rougissement du feuillage, dépôts de sciure fraîche au pied des arbres, alors

- **Faites appel à un conseiller forestier** du centre national de la propriété forestière ou de la chambre d'agriculture pour valider le diagnostic ; il vous apportera les éléments réglementaires et vous orientera pour prétendre aux aides.

- **Exploitez rapidement les épicéas infestés** pour limiter la propagation.

Retrouvez plus de détails, **les contacts et les dispositifs de soutien** au renouvellement forestier, sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Foret/Crise-scolytes-sur-epicea>

Des subventions du Département sont également mobilisables pour des travaux d'exploitation de bois-énergie et de reconstitution de parcelles :

<https://hautsavoie.fr/subvention/subvention-pour-le-developpement-de-la-filiere-foret-bois/>

Agir maintenant, c'est préserver l'avenir de nos forêts.

Déclaration de travaux

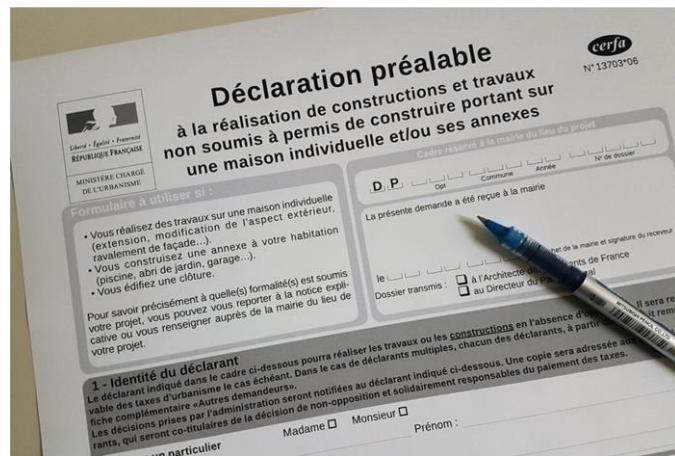
Modification de façade, de volume, de clôtures, de fenêtres et portes, ajout d'abris, extensions, etc. Tous ces travaux doivent faire l'objet d'une Demande Préalable en mairie.

Il s'agit d'une obligation pour chacun d'entre nous.

Vous avez un doute sur la nature de vos travaux qui nécessiteraient une déclaration préalable, venez en mairie.

Tous les travaux réalisés mais non conformes, impliqueraient une reprise de ces travaux, selon les règles d'urbanisme en cours sur la commune.

Alors, n'hésitez pas à venir vous faire conseiller. C'est facile de ne pas se tromper !



Prévention des cambriolages

Un rappel utile et de bon sens pour chacun.



Affaires communales

Agence Départementale d'information sur le Logement à Annecy

Il est nécessaire plus que jamais de mobiliser le parc privé pour l'accès au logement de tous. L'ADIL peut vous y aider. L'ADIL est une association financée par l'Etat et le Département, au service des propriétaires ET des locataires de logements.

Si vous êtes actuellement **propriétaire** d'un bien immobilier en Haute-Savoie ou **futur acquéreur**, et que vous envisagez de le proposer à la location, **l'agence est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.**

Profitez d'une consultation juridique gratuite pour explorer l'ensemble des aides financières et des possibilités de mise en location qui s'offrent à vous !

Dans ce contexte, plus d'une centaine de propriétaires ont récemment cherché des conseils auprès de l'ADIL de Haute-Savoie.



Pour en bénéficier, nous vous encourageons à contacter gratuitement l'ADIL : 4 Avenue de Chambéry - 74000 ANNECY - 04 50 45 79 72 - contact@pls.adil74.org - www.adil74.org/

Maison de l'Habitat à Annemasse

Il vous est également possible de contacter la **Maison de l'Habitat soutenue par Annemasse Agglo**, qui travaille également en relation avec l'ADIL pour toutes les questions relatives au logement et à sa rénovation.

Contact : 15 avenue Emile Zola à Annemasse - 04 50 87 99 90 - www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/se-loger/maison-habitat

Permanences :

- Mardi : 9h-12h / 14h-17h
- Mercredi : 9h-12h / 14h-17h
- Jeudi : 9h-12h + standard téléphonique uniquement de 14h à 17h
- Vendredi : 9h - 12h + standard téléphonique uniquement de 14h à 17h

Ayez le réflex TAD !



Le TAD (**Transport À la Demande**) est un service de transport public à la demande qui fonctionne comme une ligne de bus classique (avec des horaires définis) mais qu'il faut réserver au préalable.

La réservation est obligatoire pour informer les conducteurs et valider votre trajet. Deux trajets sont autorisés par jour et par personne.

Ce service additionnel permet :

- de voyager depuis ou vers les communes non desservies par une ligne régulière
- la connexion avec des lignes régulières.

Le service de TAD a évolué depuis le 1er septembre !

Les trajets ne se font plus d'un arrêt à un autre mais **d'une adresse choisie (domicile, travail, loisir...)** à **un point de rabattement** en connexion avec des lignes régulières du réseau TAC.

Juvigny fait partie de la Zone A, avec ses points de rabattement de :

- **Machilly-Gare** en connexion avec la ligne 7
- **Altéa P+R** en connexion avec les lignes Tango et 7

Tous les détails pour en savoir plus et s'inscrire, sur le site de la TAC – les transports de l'Agglo : www.tac-mobilites.fr/nos-services/transport-la-demande

Ayez le réflex TPG !

Depuis la Gare de Machilly, la Gare de Saint-Cergues (arrêt provisoire), le **Chef-Lieu de Juvigny** et la Gare d'Annemasse - parvis Nord, rejoignez les lignes des TPG ou les communes de la campagne Genevoise.



Consultez le site www.tpg.ch – mot clé « TPGFlex ». Ce service est disponible de 6h à 21h, du lundi au vendredi.

Associations

Bibliothèque de Juvigny

La rentrée littéraire est une nouvelle fois riche en nouveautés. Venez découvrir les dernières acquisitions de romans, BD, livres pour les petits. Et aussi les actualités culturelles de l'agglomération annemassienne.

Une rentrée emplie de mélancolie. Marino - Marie-Noëlle SAPIN, a quitté la commune et notre bibliothèque. Pendant plus de 20 ans elle nous a apporté son enthousiasme, sa fiabilité, sa disponibilité, ses capacités d'accueil aux lecteurs et à l'équipe.

Ouverture toute l'année sauf jours fériés :

- Mardi : 17h - 19h (dès 16h30 pour les enfants en période scolaire)
- Samedi : 10h - 12h

Une **boîte à livres « Retours »** située au bas de l'escalier de la bibliothèque vous permet de rendre livres et documents hors des horaires d'ouverture.

Merci Marino !

En effet, prenons le temps de remercier Marie-Noëlle SAPIN qui met fin à son activité au sein de la bibliothèque cette année.

C'est bien un pilier de l'association qui laisse la place après un engagement sans faille auprès des petits comme des grands pour transmettre la joie de la lecture et partager toutes les formes de culture.

Ancienne présidente et membre active, elle manquera aussi à Juvigny en Fête, présente dans l'organisation de toutes les manifestations depuis de nombreuses années.

A quelle activité n'a-t-elle donc pas participé à Juvigny ? Sans compter le Conseil Municipal à plusieurs reprises, où elle a fait preuve d'une grande solidité, d'une clairvoyance et d'une énergie indéfectibles.

Nous ne la remercierons jamais assez et lui souhaitons bon vent sur les bords du Léman tout proche.

Juvigny en Fête

Merci à l'association pour son engagement en septembre avec les traditionnels rendez-vous de la Fête de village et le Vide-greniers, qui ont fait le plein à cette occasion. Une belle affluence pour la première et toujours plus d'exposants pour le second.

Prochain rendez-vous avec les ventes de sapins et la tournée du Père Noël en décembre prochain.

A Travers Chants

Chaque année au printemps, vous pouvez aller écouter le concert qui clôture la saison. L'église de Juvigny étant devenue trop petite pour accueillir le public, le Chœur s'est produit au Villatorium de Ville-la-Grand et également le dernier jeudi de l'année chantante, au mois de Juin, pour fêter la musique, dans le « théâtre de verdure » de Juvigny, derrière l'église.

« A Travers Chants » s'engage également auprès d'associations caritatives.

Ainsi, la chorale s'est déplacée à Yvoire le samedi 4 octobre pour donner un concert en faveur de 2 associations « Le petit monde d'Ugo » et « Les étoiles de Maël ». Cette soirée a enthousiasmé le public venu nombreux et ému les choristes.

Le **dimanche 16 novembre**, le groupe sera à Nangy puis le **22 novembre**, c'est à Château Rouge qu'il participera aux « Nuits Massala » : www.chateau-rouge.net/spectacle/les-nuits-massala-6/



Un honneur pour le choeur « À Travers Chants » d'être sollicité pour chanter lors de cette soirée en forme de festival de poche : une nuit de voyages, de 18h à minuit où le public trouvera de la cuisine du monde, des groupes musicaux, des chanteuses et la chorale.

Ces différents concerts sont une manière de commencer à célébrer les 20 ans de l'ensemble vocal « À Travers Chants » qui arrivent à grands pas.

Juvigny, plus petit village de l'Agglo est fier de ses associations et de l'enthousiasme des habitants à participer à la vie communale.

Gens de Juvigny

Viviane BERTHOMIEUX , cheffe du Chœur « A travers Chants » de Juvigny

Native de Bons-en-Chablais, de parents mélomanes, désireux que leurs enfants apprennent la musique et rejoignent l'Harmonie municipale, Viviane a pris très tôt des cours de saxophone et de piano.

A 14 ans, elle est rentrée dans les rangs de la fanfare ainsi que ses 4 frères, un passage obligatoire quand on s'appelle BERTHOMIEUX.

Certains des enfants étaient passionnés par le Jazz ou par la musique qui permettaient de danser dans les bals, une grande tradition française... En effet, dans les années 80, il y avait des bals tous les samedis dans les villages alentours.

Viviane était plutôt tournée vers l'enseignement et c'est ainsi qu'elle a donné ses premiers cours à 15 ans : formation musicale et enseignement du saxophone.

Vers 16 ou 17 ans, elle chantait déjà en chorale et continuait à enseigner. Petit à petit, elle s'est intéressée à la direction de Chœur et d'Harmonie et s'est formée à pas mal de pratiques liées à la musique : chants, divers instruments, percussions...

Elle a participé à la création de différents spectacles et groupes musicaux : chœur d'ados, ensembles instrumentaux comme le quatuor de saxophones « Cat'Sax » dans lequel elle a joué plusieurs années.

En 2002, elle se forme à l'aide aux personnes. La musique est devenue naturellement un outil pour ce travail. Son cheminement musical s'est poursuivi vers une formation en musicothérapie, puis en sonothérapie (thérapie par le son). Elle utilise pour cela et entre autres, les bols chantants tibétains.

En 2005, Viviane commence à intervenir en établissements de soins, en animant des ateliers de musicothérapie pour des personnes âgées et un public touché par des addictions. En parallèle, et après s'être formée à nouveau, elle enseigne aussi la musique aux personnes atteintes d'autisme.

En 2006 est créé le chœur « À Travers Chants » à Juvigny. Une bande de copains qui avait envie de chanter, a exprimé leur souhait à Viviane. Elle a relevé le défi très spontanément et l'aventure chantante a débuté.



Très vite, une quarantaine de choristes ont adhéré au projet et cela fera 20 ans que cette belle histoire perdure. 60 chanteurs se retrouvent aujourd'hui, répartis en 4 pupitres : les sopranos, altos, ténors et basses.

Dans la famille de Viviane, la musique se transmet de génération en génération puisque ses 4 enfants ont aussi un parcours dans ce domaine et Louis, le plus jeune, accompagne le Chœur à la guitare basse.

Après 15 années de trajets pour diriger ce groupe vocal, le jeudi soir à la salle communale, une opportunité lui a permis de s'installer à deux pas du lieu de répétition avec sa compagne, également choriste du chœur « À Travers Chants ».

Quelle chance pour le village de bénéficier d'une cheffe aussi talentueuse, exigeante, rigoureuse et passionnée, fière de pouvoir donner de la joie et partager de la bonne humeur !

Viviane choisit les chants comme des coups de cœur. Elle dit même que ce sont eux qui la choisissent. Elle se les approprie et les arrange pour en faire des petits bijoux, porteurs d'émotions, des mélodies du monde entier, parfois drôles, enjouées, engagées, inspirantes...

Merci à Viviane pour ses choix de vie qui ont permis cet aboutissement, une association dynamique, qui fait des heureux ici et ailleurs !

L'Agglo

Enquête publique pour préserver les espaces agricoles et naturels

Une enquête publique pour la création d'un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains) a été organisée en octobre dernier, comme partagée sur nos supports numériques.

Le PAEN a pour but d'identifier et sécuriser un périmètre au sein duquel les parcelles agricoles (A) et naturelles (N) font l'objet d'une protection renforcée.

Ces parcelles sont identifiées à nouveau dans les plans locaux d'urbanisme et ne peuvent pas faire l'objet de constructions, hormis à usage agricole et forestier.



Ses objectifs :

1. Maintenir une agriculture durable, viable et de qualité sur un territoire urbain et périurbain
2. Préserver et renforcer le rôle écologique des espaces naturels et agricoles, et accompagner leur adaptation au changement climatique
3. Améliorer les liens entre le cœur urbain de l'agglomération et sa périphérie.

Tous les détails : www.genevoisfrancais.org/paen-aa

Ce périmètre a vocation à être pris en compte dans les prochains documents d'urbanisme pour sécuriser ces espaces dans un territoire en tension sur la gestion foncière.

L'Office de Tourisme, pas que pour... les touristes



Retrouvez les idées d'activités et l'agenda complet de la région sur www.montsdugenevois.com

Conservatoire de musique

Zoom sur son activité en dehors des cours.



Le Conservatoire d'Annemasse Agglo présente sa **quatrième saison culturelle**, invitant le public à "cultiver sa passion" à travers une programmation riche et éclectique.

De novembre à juin, des concerts et spectacles rythment l'année, offrant un panorama artistique varié allant de la fanfare cuivrée au théâtre, en passant par l'opéra baroque et les musiques du monde.

Tous les détails : conservatoire.annemasse-agglo.fr



Le Conservatoire d'Annemasse Agglo poursuit également sa mission d'accès à la culture musicale avec **son cycle de conférences** qui s'intéresse à l'histoire de la musique et aux arts visuels.

En complément de la programmation de concerts et spectacles, six conférences chronologiques sont proposées : du Moyen-Âge au XXe siècle et deux rencontres musicales, en partenariat avec la Villa du Parc, croisant musique et arts visuels.

Cette programmation gratuite a pour objectif de favoriser la découverte et la compréhension de l'art musical pour tous. Aucune notion musicale n'est nécessaire pour participer à ces rendez-vous !

Elections municipales

Les prochaines élections municipales se tiendront **les 15 et 22 mars prochains**.

Le scrutin est dit plurinominal – **scrutin de liste**, à deux tours avec prime majoritaire pour la liste arrivée en tête. Les listes doivent être paritaires et donc respecter une alternance femme/homme.

Un changement en 2026

Verbatim du Ministère de l'Intérieur : « *Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours.* »

Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. »

Désormais, « **le mode de scrutin est identique** » entre « **les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres** ».

« *Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter ou supprimer des noms, et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.* »

Dans ce cas, **le bulletin de vote serait considéré comme nul**. C'est le changement significatif de ces élections municipales.

Les détails sont communiqués sur le site internet du Ministère de l'Intérieur :

www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/municipales-2026-mode-de-scrutin-change-pour-communes-de-moins-de-1-000-habitants

Les éléments pratiques notamment **l'inscription sur les listes électorales** y sont également retranscrits pour les nouveaux arrivants :

www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/15-et-22-mars-2026-date-pour-elections-municipales-et-communautaires

La mairie communiquera spécifiquement sur ce sujet au début 2026, pour l'information complète de chacun.

Retenez également le site [Service-public.fr](http://www.service-public.fr) et une page dédiée : [www.service-public.gouv.fr/via élections municipales 2026](http://www.service-public.gouv.fr/via_elections_municipales_2026) puis dans la barre de recherche : « élections municipales 2026 ».

Agenda

Les dates clés en 2025

30 novembre - Loto du Sou de l'école - Place de l'église

6 décembre - Vente de sapins de Noël - Place de l'église

13 décembre - Passage du Père Noël

Les dates clés en 2026

16 janvier - Vœux de la Municipalité - Salle communale

25 avril - Journée de l'Environnement - Place de l'église

26 avril - Balade Transfrontalière - Au bord du Foron

Accueil en mairie

Pour mémoire, les horaires de l'accueil en mairie :

- Lundi : 8h30 à 12h
- Mardi et Jeudi : 15h à 18h
- Samedi : 9h à 12h - le 1er et 3ème samedi du mois

Site internet - www.juvigny74.fr

Page Facebook - [Commune de Juvigny -74](https://www.facebook.com/Commune-de-Juvigny-74)

Accueil à l'Agglo

Pour l'accueil physique, 11 rue E. Zola à Annemasse

- Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
- Du mardi au vendredi : 8h30 à 17h, sans interruption

Et toujours le site interne d'Annemasse Agglo pour un certain nombre d'actualités utiles, en plus des démarches : www.annemasse-agglo.fr

Conseil Municipal

Sauf contrainte particulière, il a lieu tous les seconds mardis de chaque mois à 19h, en mairie. Les sessions sont ouvertes au public.

Les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de la commune www.juvigny74.fr après leur validation.

Contact Gendarmerie/Police

Merci de rester vigilant et de vérifier vos ouvertures et dispositifs pour dissuader tout cambriolage.

Dans tous les cas, contactez la Gendarmerie au 04 50 95 75 11 ou la Police Intercommunale au 04 50 39 97 90, afin de remonter l'information et permettre aux équipes d'intervention d'en tenir compte, et d'être conseillé.

Directeur de publication : Denis MAIRE

Comité de rédaction : Commission Communication - Dépôt légal : Nov. 2025. Ne peut être vendu.

Mairie de Juvigny - 305, route du Sorbier - 74100 JUVIGNY - Tél : 04 50 37 30 67

mairie@juvigny74.fr - www.juvigny74.fr